



À l'intention de : la Commission de la présidence du conseil  
Consultation publique itinérante  
Y des femmes de Montréal  
Mercredi 22 mai 18 h 30 à 21 h

Propos : Comment démocratiser davantage la Période de questions du public au conseil municipal  
Par Dimitri Roussopoulos, Président du CCMP  
Et Isabelle Sawyer, Organisatrice communautaire pour le CCMP

1- La personne en charge de la présidence du conseil municipal devrait expliquer au début de chaque période de questions :

a) que tous les citoyens ont certains droits et responsabilités à la Ville de Montréal, en vertu de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et il devrait être possible pour eux d'en prendre connaissance et d'en obtenir une copie papier directement à l'Hôtel de ville, et ce, dans les 8 différentes langues dans laquelle celle-ci est rédigée;

b) que tous les citoyens ont la possibilité et le droit d'écrire une lettre au sujet de leur préoccupation à leur conseiller de ville (par la poste ou par courriel), et il devrait être mis de l'avant comme pratique que l'élu doive y répondre dans les 10 jours de la réception, s'inspirant ainsi des pratiques retenues à l'Assemblée nationale du Québec et à la Chambre des communes.

2- Les citoyens devraient avoir le droit de s'enregistrer pour participer à la période de questions par courriel ou par téléphone, en plus d'en personne sur le site. La période d'enregistrement devrait être plus longue que la seule heure actuelle dévolue précédant le conseil, afin d'accommoder les travailleurs, ainsi que les déplacements difficiles selon les températures. Les questions des citoyens présents sur place pourraient être priorisées, et la discrétion de la présidence d'allonger le temps prévu pour les questions maintenue, mais l'ordre d'enregistrement des questions envoyées à distance devrait être préservé. Il pourrait y avoir un nombre maximal de questions de chaque type accepté lors de chaque séance, et prolongation de séance, après quoi les citoyens seraient invités à se présenter plutôt le lendemain mardi afin de faire entendre leur préoccupation, lors de la suite du conseil (et sinon d'écrire une lettre).

À notre sens, le système actuel de loterie n'est pas un modèle qui est démocratique ou exempt de possibilité de corruption. Il doit être remplacé. À cet égard, nous recommandons de porter un regard sur le processus retenu par l'arrondissement de notre quartier du Plateau-Mont-Royal. Les questions enregistrées par courriel y sont les bienvenues, les questions sont posées au micro par ordre d'arrivée,

et les familles obtiennent la chance de parler en premier pour retourner ensuite à la maison plus rapidement. Il pourrait idéalement y avoir un service de garde disponible sur les lieux de l'Hôtel de ville.

3- La règle de ne pouvoir poser plus d'un certain nombre de questions sur le même thème est ancrée dans un souci que nous jugeons bien nécessaire, de permettre de couvrir une diversité d'enjeux et de réduire la redondance à travers les interventions. Toutefois nous sommes soucieux à l'effet que là réside parfois l'effet de réduire au silence certaines questions d'actualité primordiales, sur lesquelles de nombreux citoyens désirent se faire entendre (le droit d'être entendu étant à la base de notre système de droit), ainsi que la nécessité de couvrir certains thèmes sous de multiples angles pour assurer l'obtention d'une réponse de la part des élus.

4-Nous suggérons d'étudier la possibilité de restreindre le temps de réponse des élus de façon égale à celui alloué au citoyen, afin d'égaliser les échanges, ainsi que de promouvoir les réponses basées sur des faits plutôt que des idéologies politiques. Néanmoins, il faudrait être prudent que cela n'ait pas pour conséquence adverse de rendre plus aisé encore pour certains élus d'éviter de répondre aux questions soumises.